

AVIS DE COURSE



Epreuve : régate départementale Handivoile MINI JI

Niveau : 5B

Date : samedi 20 novembre 2021

Support / Classe : MINIJI (Handi Valide)

Club : CLUB VOILE SAINT QUENTIN

Lieu : Ile de Loisirs St Quentin en Yvelines

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe MINIJI .Coureurs Handi Valide Le CVSQ mettra à disposition pour les coureurs intéressés sa flotte collective (voir § 4 sur les conditions de réservations)

4. Inscriptions :

Chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours, d'un club localisé dans le département des Yvelines,
- Un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an**

-**Conditions de prêt d'un Miniji (14 bateaux de disponible)**

=> **Une réservation est obligatoire par Email auprès de Philippe.Guesney@neuf.fr**

Licencié FFV et membre CVSQ = 10 euro

Licencié FFV et non membre du CVSQ = 15 euro

6. Droits à payer : néant

7. Programme

Confirmation des inscriptions **09h00 -09h30**

Préparation / mise à l'eau de **09h00 à 10h30 :**

Signal d'avertissement de la première course à : 10h30

Remise des prix prévue : A l'issus des courses en fonction des conditions sanitaires

8. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

9. Les parcours :

Les Parcours seront de type Banane

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

12. COVID 19 :

Selon les directives de la FFVoile le Pass Sanitaire s'applique pour l'ensemble des régates et événements nautiques à tous les participants. Pour les mineurs de + de 12 ans le pass s'appliquera à partir du 30 septembre

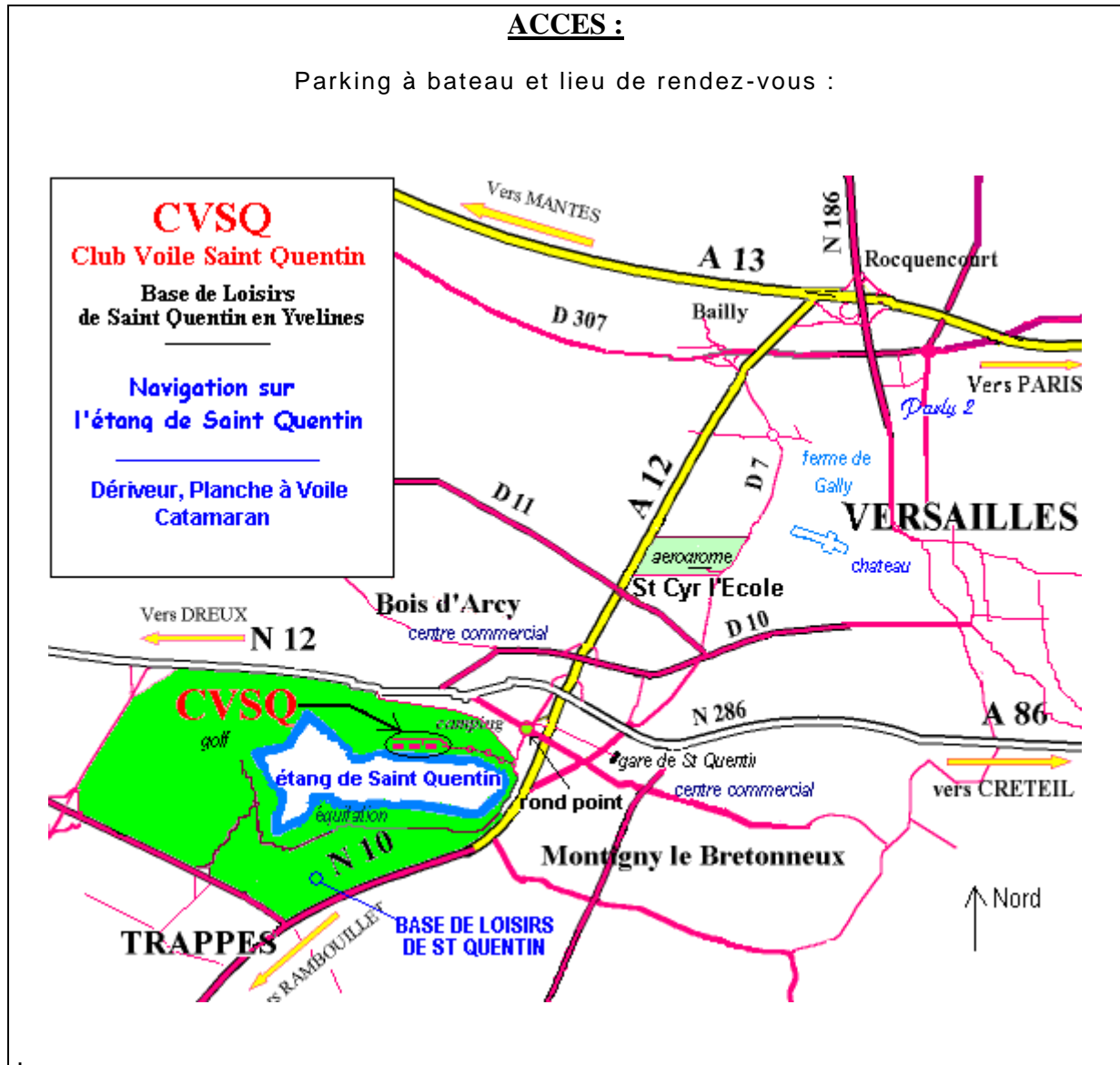
Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>

Les coureurs et accompagnateurs devront respecter les gestes barrières (mesures d'hygiène, de distanciation physique, du port du masque à terre) à tout moment et en tout lieu sur le site du CVSQ et Centre de voile de l'île de Loisirs. Ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants, accompagnateurs, bénévoles, encadrants. Dans ce contexte incertain le CVSQ s'efforcera de vous accueillir au mieux, selon les consignes sanitaires applicables, le club house et les vestiaires pourront rester fermés. En cas de suspicion de Covid-19, il est demandé au coureur/accompagnateur de renoncer à venir participer à la régates. Le CVSQ ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid 19, le CVSQ et ses représentants ne pourront être tenus responsables

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



Club Voile St Quentin Ile de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :
 Autoroute A 12
 Sortie Saint Quentin
 Ou A 86 puis N 286.
 (au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
 sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
 La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
 email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>

